



INDUSTRIE

LA STRATÉGIE

Counot Blandin. « L'indication géographique va nous permettre de changer d'image »

● L'ENJEU 25 entreprises du Pôle lorrain de l'ameublement bois ont porté le dossier d'une Indication géographique « Siège de Liffol ». Pour Anne Gérard, gérante de la maison Counot Blandin, cette IG doit faire sortir de l'anonymat toute une filière d'excellence.



Une cinquantaine d'entreprises pourront prétendre à l'IG « Siège de Liffol ».



« Paradoxalement, nous sommes plus connus dans les beaux quartiers parisiens et chez les décorateurs que dans la région. » Anne Gérard, gérante de Counot Blandin et présidente du Pôle lorrain de l'ameublement bois (PLAB), dresse ce constat avec un sourire mais veut faire changer les choses. Le 15 avril, le PLAB a déposé un dossier pour obtenir une Indication géographique « siège de Liffol ». Comme ce qui se fait dans l'alimentaire avec les AOC, les indications géographiques garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité de produits manufacturés : le dispositif a été lancé en juin 2015 par le ministère de l'Économie et le PLAB est la première organisation à déposer un dossier. « Comme on associe les bêtises à Cambrai ou Limoges à la porcelaine, il faut que Liffol résonne comme "siège" dans tous les esprits », affirme Anne Gérard. Un défi compliqué, quand les employés même des entreprises du secteur n'ont pas conscience de la valeur de leur savoir-faire.

Respect du savoir-faire

L'histoire commence au XVII^e siècle, quand Clément Henryot commence à fabriquer des chaises en chêne à Liffol-le-Grand. « Aujourd'hui, une cinquantaine d'entreprises pourraient prétendre décrocher l'IG Siège de Liffol », estime Anne Gérard. « Ce sont à 80 % des PME voire des TPE, mais leur savoir-faire est inestimable. » L'indication géographique impliquera de produire dans le bas-

sin de Liffol-le-Grand et de respecter un ensemble de critères visant au respect de la tradition. « Nous avons défini 22 postes de travail, qui sont autant d'étapes pour fabriquer un siège, dont 21 doivent être réalisées localement », détaille Anne Gérard. Pour l'instant, impossible de dire quel sera l'impact sur le chiffre d'affaires des entreprises qui obtiendront cette IG. « Le premier objectif est de changer notre image », souligne Anne Gérard. « Souvent, les gens imaginent qu'on fait seulement du fauteuil Louis XVI... Notre image est poussièreuse ». Une visite dans les ateliers de la maison Counot Blandin suffit à balayer ces préjugés : tous les styles, toutes les époques se croisent, grâce à des collections mises au goût du jour par les plus grands designers. « Et comme souvent dans le luxe, on ne peut pas citer les noms des clients les plus prestigieux... », résume Anne Gérard. Dernière belle commande : 400 fauteuils livrés à Bahrein, répliques exactes de ceux qui équipaient le paquebot Normandie. « Nous travaillons à 80 % à l'export », précise Anne Gérard, qui souligne que 60 % du prix de leur production est de la main-d'œuvre. Le dossier de l'IG est désormais dans les mains de l'Institut national de la propriété industrielle. L'instruction devrait durer entre 10 et 12 mois. « Ça pourrait être un très beau cadeau de Noël... »

COUNOT BLANDIN

(Liffol-le-Grand - 88)

CA : 1,3 M€

Effectif : 30

www.counotblandin.fr